

RÉUNION DU VINGT- CINQ JANVIER 2012

Le Vingt-cinq Janvier deux mil douze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 20 Janvier 2012.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS, Denis CARRON, Eric PESSARELLI.

Absents excusés : Brigitte MATHIAS.

Pouvoir de B. Mathias à J.P. Bret.

Retards annoncés : Pascal Mailley et Eric Pessarelli.

Mr Dominique Tirman est désigné secrétaire de séance, en attendant Eric Pessarelli qui le remplacera dans cette fonction à son arrivée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

COMPTE-RENDU REUNION 'ANIMATION JEUNESSE' DU 6 JANVIER.

Mr le Maire rappelle que l'animation jeunesse LOCOACTIVE est assurée par Patrice MONARD depuis trois ans dans le cadre :

- . d'une convention entre les communes de Charavines, Biliou et Le Pin, pour la répartition des frais de l'animation jeunesse pris en charge par la commune de Charavines.

- . d'une convention des trois communes avec le Pays Voironnais qui a recruté Patrice Monard et répercute le coût de son salaire entre les communes.

La totalité des frais est maintenant à la charge entière des communes, puisque cette animation jeunesse ne peut plus être prise en compte dans le Contrat Enfance Jeunesse de la C.A.F.

Pour pouvoir continuer à bénéficier d'une subvention C.E.J. pouvant atteindre 50 %, il convient de créer un « ACCUEIL JEUNES », et non une simple animation, qui nécessite :

- . une déclaration à Jeunesse et Sports.
- . le recrutement d'un directeur possédant le Brevet d'Etat des directeurs de colonies. Patrice Monard a accepté de suivre la formation nécessaire pour obtenir ce diplôme supplémentaire.

- . l'établissement d'un projet pédagogique qui devra être agréé par Jeunesse et Sports.

- . l'établissement d'un règlement intérieur avec des tarifs clairs, si possible indexés sur le quotient familial, qui devra être agréé par la C.A.F.

- . le projet devra concerner les cinq communes du tour du Lac, et devra être porté par l'une d'elles, car le Pays Voironnais ne pourra plus assumer l'embauche d'un - ou deux - animateurs, car Patrice Monard seul ne pourra assurer l'animation sur les cinq communes.

Arrivée de Pascal MAILLEY.

En conclusion, Mr le Maire invite Dominique Tirman à suivre ce dossier. Le bénéfice d'une subvention C.A.F. est intéressant, mais si les conditions sont trop contraignantes, et les engagements financiers trop importants, il est peut-être préférable de poursuivre l'animation actuelle qui donne toute satisfaction.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU P.L.U.

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé une modification du P.L.U. dans l'objectif de revoir certains points du règlement posant problème lors de l'étude des autorisations d'urbanisme (règles de hauteur, coefficients d'occupation des sols, etc...). Les réunions avec l'AURG ont permis de déterminer les points à modifier, et une dernière réunion est prévue le 13 février avec la DDT pour établir le dossier d'approbation.

Un courrier sera adressé au Tribunal Administratif pour demander la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique qui devra intervenir avant l'approbation définitive par le Conseil Municipal.

Arrivée de Eric PESSARELLI qui prend la fonction de secrétaire de séance.

CONTRATS GAZ.

Le Conseil est informé que la fourniture de gaz pour la commune concerne :

- . la salle du Carré d'Ars, les commerces, et les logements sociaux en centre-ville, alimentés par les deux cuves aériennes situées à l'arrière du Carré d'Ars, et le contrat de fourniture est géré par l'OPAC.

- . la mairie et la bibliothèque, alimentée par la cuve aérienne située à l'arrière de la Mairie, et dont le contrat de fourniture est géré par la commune.

Denis CARRON a fait une nouvelle consultation pour la fourniture du gaz à la Mairie, pour une consommation d'environ 3,5 tonnes par an.

Primagaz, fournisseur actuel depuis 2005, propose un contrat de 3 ans avec un tarif de 1095 € la tonne, et un tarif exceptionnel de 925 € pendant 6 mois.

Antargaz fait une proposition de contrat pour 5 ans avec un tarif de 919.46 € la tonne.

Sur une durée de trois ans, la fourniture totale avec Antargaz est de 9 654.33 €, et avec Primagaz de 13 189.25 €. Compte-tenu de l'économie réalisée sur 3 ans, le Conseil approuve le changement de fournisseur, et la signature d'un contrat avec Antargaz, sous réserve de vérifier le montant des pénalités en cas de rupture anticipée du contrat.

E.N.S. DU MARAIS DU CHASSIGNEU AU PIN. DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION DE TERRAIN.

Mr le Maire rappelle la délibération du 22 Juin 2006 adressée au Conseil Général de l'Isère pour la signature de la convention d'intégration du site du Marais du Chassigneux au réseau des E.N.S. isérois.

Les propriétaires des terrains situés dans cet espace ont été sollicités pour vendre leur terrain à la commune, ou à défaut, de lui en céder l'usage par convention. Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé plusieurs promesses de vente de terrains situés dans l'E.N.S. :

- Par délibération du 26 Mars 2009 pour les terrains figurant au tableau ci-dessous :

NOM	NUM	M2	PRIX
CHEVALLET M	D434	5 485	2 750,00
CHEVALLET M	D437	1 212	160,00
MICHEL-MERCIER F	D554	685	150,00
GALLIEN-GUEDY M	D457	723	150,00
PRIEUR DREVON J	D588	3 503	451,00
PRIEUR DREVON J	D590	2 717	349,00
CHAVAND Y	D766	3 061	398,00
CHAVAND Y	D768	3 035	395,00
CHAVAND Y	D597	2 500	750,00
CHAVAND Y	D1078	2 772	360,00
TOTAL			5 913,00

- Par délibération du 29 Avril 2010 pour les terrains figurant au tableau ci-dessous :

NOM	NUM	M2	PRIX
BARRAL	D 579	1223	160.00
MILLIAT L	D 581 + 556	310+ 483	150.00
TOTAL			310.00

- Par délibération du 22 Juillet 2010 pour les terrains figurant au tableau ci-dessous :

NOM	NUM	M2	PRIX
GALLIEN-GUEDY Michelle	D 456 + 457	1174	175.00
TIRMAN Dominique	D 555	455	100.00
REVOL Bernard	D 333	556	100.00
TOTAL			375.00

Mr le Maire précise que ces acquisitions de terrains peuvent bénéficier de subventions du Conseil Général de l'Isère, et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré – à l'unanimité :

- Approuve la dépense globale, soit la somme de

•	Montant total des ventes :	6 598.00 €
•	Frais de notaire :	3 328.23 € HT
•	Total :	10 406.10 € HT

- Sollicite du Conseil Général de l'Isère une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus et situées dans l'E.N.S. du Marais du Chassigneu

RESSOURCERIE DU PAYS VOIRONNAIS.

Le Conseil est informé de l'ouverture d'une ressourcerie sur le site écologique de la Buisse. Sur ce site, géré par des emplois d'insertion, il est possible de déposer des objets, vêtements, meubles... pour les valoriser et les revendre à petits prix. Ouverture du mercredi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18 h pour les apports d'objets, et même horaire sauf le matin pour l'ouverture du magasin.

SCOLARISATION C.L.I.S.

Mr le Maire informe le Conseil de la demande de participation de la communauté de communes « Les Vallons du Guiers » pour la scolarisation en C.L.I.S. de l'enfant SAULCE Gwendoline .

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte le versement de la somme de 1 500.00 € à la communauté de communes « Les Vallons du Guiers » pour la scolarisation en C.L.I.S de Gwendoline SAULCE, au titre de l'année 2010/2011.

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Attribue à l'unanimité, à l'association PLEXUS de Virieu une subvention de 70 €, considérant que 7 des 90 adhérents proviennent du Pin.
- Refuse, par 8 voix contre, 3 pour et 3 absentions de subventionner l'association sportive du lycée Edouard Herriot de Voiron.

BUDGET COMMUNE. DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, la décision modificative suivante :

VIREMENT DE CREDITS BUDGET COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement :

- o Art. 6811 : + 315.00
- o Art. 678 : - 315.00

AUGMENTATION DE CREDITS BUDGET COMMUNE :

Recettes :

- o Art. 2804151 : + 315.00

Dépenses :

- o Art. 2313 : + 315.00

QUESTIONS DIVERSES.

✘ **Commission Urbanisme** : Denis CARRON intègre la commission communale d'urbanisme.

✘ **Eclairage public** : Un devis a été demandé pour la pose d'une lampe au Chemin du Collomb, et de deux lampes sur la voie communale vers Salamandre - Deux solutions en raccordement au réseau, ou avec des panneaux solaires, ont été demandées. Mr Bret rapporte la plainte des locataires de l'immeuble les Charmilles et souhaite qu'une solution soit étudiée pour un meilleur éclairage des abords, en relation avec l'OPAC.

✘ **Vol** : Mr Bret informe le Conseil qu'une lanterne d'éclairage public a été volée contre le mur de la résidence du Chas lors de la mise en place de l'échafaudage pour les travaux en cours.

✘ **Droit de Prémption urbain** : le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :

- o Echange de terrain GRAND / SANCHEZ LAFAURIE. Le Bourg. A 436 et A A 667.670.674 - 7500 €.
- o Propriété bâtie. Les Logis du Lac. Allée de la Soie. B 897.901.892. - 993 m² - 186 500 €.
- o Terrain à bâtir. Mr Veyret.. Murelière. D 1153 - 1138 m² - 72 500 €.

✘ **Rendez-vous** : Le Conseil fixe la date du repas du conseil au 9 mars à la salle Domino avec un repas fourni par un traiteur. Il fixe la date de la balade/pique-nique au 26 Août.

✘ **Tableau** : Le Conseil est informé qu'un tableau de valeur figurait parmi les tableaux donnés à la commune par la famille de Thérèse Fontaine. Il est décidé d'en informer les donataires.

La séance est levée à 22 H.00
